



## Communiqué N°4

Le 30 octobre 2015

# Le Souvenir Français s'engage pour les Compagnons de la Libération

L'année 2015 a été une grande année mémorielle pour les Compagnons de la Libération.

**Le 27 mai**, Pierre Brossolette est entré au Panthéon où il a rejoint André Malraux, René Cassin, Félix Éboué et Jean Moulin. **Le 14 Juillet**, l'Ordre de la Libération a été au centre du défilé de la fête nationale. **Le 25 août**, Paris a rappelé le 70<sup>e</sup> anniversaire de sa désignation comme ville Compagnon de la Libération, par le Général de Gaulle. Enfin, **le 16 novembre**, le Musée de l'Ordre de la Libération rouvrira ses portes.

Le Souvenir Français a souhaité s'associer à cette grande année mémorielle :

- En signant une convention de partenariat avec l'Association des Familles de Compagnons, afin de sauvegarder toutes les tombes des Compagnons dans le présent comme dans l'avenir. Cette convention complète celle signée en 2013 avec le Conseil National des Communes Compagnons de la Libération.
- En fleurissant les tombes des Compagnons. Un geste qui inscrit ces hommes et ces femmes dans l'histoire de notre Nation.

En annexe :

- Un rappel sur les Compagnons de la Libération
- Le protocole d'accord entre le Conseil National des Communes Compagnons de la Libération et le Souvenir Français.
- La convention du partenariat signé par Le Souvenir Français et l'Association des Familles de Compagnons de la Libération
- Le fleurissement des tombes dans les Bouches-du-Rhône et la présentation des biographies de 5 Compagnons de la Libération des Bouches-du-Rhône.

Contact presse :

Morgane LE GOFF

01 48 74 80 32

communication@souvenir-francais.fr

Serge BARCELLINI  
Contrôleur Général des Armées  
Président Général du Souvenir Français

*Le Souvenir Français est une **association mémorielle** créée en 1887 qui a pour objet : de **conserver** la mémoire des Français et étrangers morts pour la France et de ceux qui se sont illustrés par de belles actions, notamment en entretenant leurs tombes et en sauvegardant les monuments, stèles et plaques commémoratives, de **fédérer** le plus grand nombre de Français en organisant ou en participant aux cérémonies, de **transmettre** l'Histoire de la France aux jeunes générations au moyen des outils les plus variés (voyages scolaires, expositions, rencontres intergénérationnelles, colloques, publications, etc.)*

# « *Nous vous reconnaissons comme notre Compagnon pour la Libération de la France, dans l'Honneur et par la Victoire<sup>1</sup>* ».

Le 16 novembre 1940, après la défaite de la France face à l'Allemagne, le Général de Gaulle, institue, par l'ordonnance numéro 7, l'Ordre de la Libération, à Brazzaville.

Cette "Chevalerie exceptionnelle", est – à ce moment précis de l'Histoire – le symbole de l'objectif à atteindre : La Libération de la France. La croix de la Libération, insigne de l'ordre, récompense donc "*les personnes ou les collectivités militaires et civiles qui se seront signalées dans l'œuvre de la Libération de la France et de son Empire<sup>2</sup>*." Ces hommes et femmes possèdent le titre de Compagnon de la Libération.

De 1940 à 1946, 1036 civils et militaires – dont 6 femmes – sont récompensés par cette haute distinction, deuxième ordre national après la légion d'Honneur. Parmi eux, 65 sont morts pour la France avant de voir l'Allemagne nazie capituler et 271 sont décorés à titre posthume. En conséquence, un peu plus de 700 Compagnons survivent à la Seconde Guerre mondiale.

La croix de la Libération est également décernée à 18 unités militaires de l'armée de Terre, de l'Air et de la Marine, ainsi qu'à 5 villes :

- Nantes, Compagnon du 11 novembre 1941
- Grenoble, Compagnon du 4 mai 1944
- Paris, Compagnon du 24 mars 1945
- Vassieux-en-Vercors, Compagnon du 4 août 1945
- L'île de Sein le, Compagnon du 1<sup>er</sup> janvier 1946

Le 23 janvier 1946, l'objectif de libérer la France étant atteint, le décret de forclusion de l'Ordre de la Libération est signé. La croix de la Libération cesse donc d'être attribuée. Pourtant, à deux reprises, Le Général De Gaulle rouvre exceptionnellement l'Ordre pour des personnalités qui ont largement contribué à la Libération de la France, Winston Churchill, Compagnon du 18 juin 1958 et le Roi George VI, Compagnon du 2 avril 1960. Ainsi, le nombre des Compagnons de la Libération s'élève aujourd'hui à 1059, chiffre définitif.

À ce jour, Il reste 16 Compagnons vivants<sup>3</sup> :

- |                    |                      |
|--------------------|----------------------|
| – Guy CHARMOT      | – Charles GONRAD     |
| – Daniel CORDIER   | – Jacques HÉBERT     |
| – Louis CORTOT     | – Claude LEPEU       |
| – Yves de DARUVARD | – Fred MOORE         |
| – Victor DESMET    | – RAOUL-DUVAL Claude |
| – Constant ENGELS  | – SALVAT André       |
| – Alain GAYET      | – SIMONET Pierre     |
| – Hubert GERMAIN   | – TUPËT-THOMÉ Edgard |

« De tous, nous devons conserver le souvenir car comme l'a écrit André Malraux : « La plus belle sépulture des morts, c'est la mémoire des vivants<sup>4</sup> » ».

<sup>1</sup> Phrase qui accompagnait la remise de la croix de la Libération.

<sup>2</sup> GAULLE (de), Charles, *Ordonnance n° 7 créant l'Ordre de la Libération*, Brazzaville, 16 novembre 1940.

<sup>3</sup> [http://www.ordredelaliberation.fr/fr\\_doc/4\\_1\\_2\\_2.php](http://www.ordredelaliberation.fr/fr_doc/4_1_2_2.php)

<sup>4</sup> *Discours du Colonel Fred MOORE à la Cour d'Honneur de l'Hôtel National des Invalides*, le 16 novembre 2012.

## PROTOCOLE D'ACCORD

### Article 1 :

Le Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » prendra toutes les mesures nécessaires pour que le Siège du Souvenir Français soit averti lors de la disparition d'un Compagnon, en lui faisant parvenir la fiche d'information jusqu'alors adressée par le Cabinet de la Chancellerie de l'Ordre de la Libération.

### Article 2 :

Depuis le 16 novembre 2012, le Délégué national du Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » est l'interlocuteur du Souvenir Français. Il assure le lien entre celui-ci et les Familles, notamment pour toutes les questions relatives à l'état de la situation administrative des sépultures des Compagnons disparus.

### Article 3 :

Le Souvenir Français s'engage à :

- entretenir les tombes des Compagnons de la Libération sans famille,
- aider à leur entretien lorsque les familles n'ont plus les moyens financiers suffisants,
- veiller sur les tombes des Compagnons ne répondant pas à ces deux critères.

Paris, le 24 avril 2013

Colonel (h) Fred MOORE  
Délégué national du  
Conseil national des communes  
« Compagnon de la Libération »



CGA (2S) Gérard DELBAUFFE  
Président général du  
« Souvenir Français »



**ORDRE DE LA LIBERATION**  
**CONSEIL NATIONAL DES COMMUNES**  
**« COMPAGNON DE LA LIBERATION »**

Conseil d'Administration du	<b>Mercredi 20 mars 2013 à 14h30</b>
Délibération n°	<b>2013-10</b>
Objet	<b>Protocole d'accord Souvenir Français / CNCCL</b>

### **Présentation**

Le Souvenir Français prend en charge les tombes des combattants Morts pour la France, tant en France qu'à l'étranger.

Ancien Président de la Société d'Entraide des Compagnons de la Libération, monsieur Théodore assurait la liaison avec le Souvenir Français.

A chaque décès d'un Compagnon, une fiche est établie à l'intention du Souvenir Français qui la répercute au délégué départemental concerné. Un registre inventaire des sépultures est édité par département.

Le Général Delbauffe, Président général du Souvenir Français, a rencontré les représentants des villes le 2 février 2012.

Outre les missions d'entretien des tombes et des monuments, le Souvenir Français se veut le gardien de la mémoire. Il intervient en relation avec les mairies en particulier pour les tombes des Compagnons de la Libération sans famille.

Voir ANNEXE IV.

### **Développement**

Monsieur Roux précise que, en ce qui concerne la ville de Paris, une délibération du conseil municipal en séance du 20 mars 1995 stipule à l'article premier : *« Les frais d'entretien et le fleurissement annuel des sépultures des Compagnons de la Libération n'ayant plus d'ayants droit, situées dans les cimetières parisiens seront pris en charge par la ville de Paris pour une durée illimitée. »* et à l'article 3 : *« Les concessions dans lesquelles reposent les Compagnons de la Libération ne feront l'objet d'aucune reprise administrative par la ville de Paris. »*  
En liaison avec le Souvenir Français, il y aura lieu de s'assurer que ces dispositions sont toujours pérennes.

Monsieur Roux évoque également la concession du Père Lachaise à l'Ordre de la Libération.

En séance du conseil municipal du 30 juin 1960, la ville de Paris a attribué « une concession à titre perpétuel et gratuit, d'une surface de 4,50 m<sup>2</sup>, pour la sépulture des Compagnons de la Libération ou des Anciens Résistants décédés n'ayant plus de famille, ni de moyens ». Cette délibération a été approuvée par le Préfet de la Seine le 17 août 1960.

Le 10 mai 1961, le Général Ingold, alors Chancelier de l'Ordre, signait une déclaration d'autorisation de travaux pour la « construction d'un caveau de 4 étages à tiroirs pour y déposer 12 corps ». Le monument est en granit ; il porte en relief l'écusson de l'Ordre et l'épigraphe suivante : « Ici reposent des Compagnons de la Libération et des Résistants de France » mais aucune gravure nominative.

Cette concession est située 88<sup>ème</sup> division, 1<sup>ère</sup> ligne - face à la 89<sup>ème</sup> division, carré 55 PA, tombe n° 12. Elle est occupée par deux personnes :

- FOCHLER Clémence (ou Clément) Camille inhumé(e) en 1961,  
et - MARAIS née GEISMAR Jeanne inhumée en 1985.

Des recherches vont être entreprises auprès des autorités compétentes pour déterminer exactement l'identité des ces personnes, les raisons de leur inhumation dans cette tombe et leur lien avec la Résistance.

La décision a été prise de faire nettoyer et restaurer le monument.

Il est évident que si des familles de Compagnon ou de Médaille de la Résistance étaient en difficultés et en exprimaient le besoin, une place pourrait leur être octroyée.

Monsieur Cortot indique que, à coté de ce monument, se trouve la sépulture (tombe n° 10) du Compagnon et Médaille de la Résistance Georges Jouneau, décédé en 1981.

### Décision

Le conseil d'administration du Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » mandate le Délégué national pour signer avec le Président général du Souvenir Français le protocole d'accord.

# Projet de convention de partenariat entre Le Souvenir Français et l'Association des Familles de Compagnon de la Libération

## Étant donné que :

1-L'Association des Familles de Compagnon de la Libération a été créée en 2003. Elle a pour objet de réunir le plus grand nombre de descendants, héritiers ou parents des 1038 Compagnons de la Libération (personnes physiques) afin de perpétuer et de mettre en valeur la mémoire individuelle et l'action de chacune de ces femmes et de ces hommes qui sont l'honneur de la France. Dans ce but, l'Association soutient toutes les initiatives favorisant la sauvegarde de leurs mémoires, publications, expositions, colloques, ainsi que toutes celles qui permettent d'enraciner dans les territoires, le souvenir de chacun des Compagnons à travers des initiatives patrimoniales et la sauvegarde des tombes de chacun des Compagnons en France, dans les départements et territoires d'outre-mer et à l'étranger.

2- Le Souvenir Français a été créé en 1887 afin de sauvegarder et mettre en valeur les tombes des femmes et des hommes qui se sont illustrés dans la Défense de la liberté de la France. Dès lors, Le Souvenir Français entretient des tombes de combattants tant avant la création de la mention « Mort pour la France » - mention créée en 1915 - qu'après cette création. Le Souvenir Français entretient également les tombes des grands Français qui se sont illustrés durant une période de leur vie pour que vive la Nation française, tout en étant décédés après cette période. Il en est ainsi de l'entretien des tombes des pensionnaires de l'Institution Nationale des Invalides.

## Il est décidé que :

**Article 1 :** Le Souvenir Français prend en charge la sauvegarde des tombes des Compagnons de la Libération dont les familles ont disparu et celles qui tombent en déshérence faute d'entretien par la famille concernée. À cet effet :

- Le Souvenir Français conduit avec l'aide de l'Association des Familles de Compagnon de la Libération, un recensement exhaustif des tombes des Compagnons de la Libération (avec relevé photographique, état des tombes, recensement des familles)
- Le Souvenir Français détermine avec les maires concernés, l'état de la propriété de chacune des tombes.
- Lorsqu'il apparaît une tombe en déshérence (il n'y a plus de famille pour en assurer l'entretien), Le Souvenir Français entreprend les démarches afin que la commune prenne en propriété la tombe.
- Le Souvenir Français prend quant à lui, à sa charge, la surveillance et l'entretien de base de chaque tombe concernée.
- Le Souvenir Français prend en charge la mise en valeur de chaque tombe par le dépôt « d'une fleur » chaque 18 Juin.

**Article 2 :** L'Association des Familles de Compagnon de la Libération met en place avec le Souvenir Français, une identification de chaque tombe en déshérence (avec référence au titre de Compagnon de la Libération et au Souvenir Français).

**Article 3 :** l'Association des Familles de Compagnon de la Libération et le Souvenir Français signent une convention de partenariat.

**Article 3.1 :** Dans le cadre de ce partenariat, Le Souvenir Français apporte l'aide suivante à l'Association des Familles de Compagnon de la Libération :

- participation des adhérents du Souvenir Français à certaines des initiatives mises en place par l'Association (ravivage de la Flamme, cérémonies, pèlerinages, initiatives pédagogiques ou autres).
- présentation des activités de l'Association des Familles de Compagnon la Libération dans les outils de communication du Souvenir Français (site internet, newsletter, bulletins, communiqués).
- soutien aux demandes faites par l'Associations des Familles de Compagnon de la Libération auprès des autorités politiques et administratives dans le cadre de son action mémorielle.
- Apport éventuel d'aides financières pour les initiatives mises en œuvre par l'Association.

**Article 3.2 :** En retour, l'Association des Familles de Compagnon de la Libération s'engage :

- à informer Le Souvenir Français de toutes les initiatives mémorielles dont elle assure la mise en œuvre.
- à proposer à tous ses membres d'adhérer au Souvenir Français et à recevoir ainsi la newsletter du Souvenir Français.

**Article 3.3 :** La signature de la présente convention de partenariat sera précédée de l'accord des conseils d'administration respectifs des deux associations.

**Article 3.4 :** Un bilan de la mise en œuvre de ce partenariat sera effectué chaque année et sera entériné par un échange de courrier.

**Article 3.5 :** Ce partenariat est reconductible par tacite reconduction tous les ans.

**Article 3.6 :** Les deux parties contractantes conviennent expressément recourir à la procédure arbitrale pour tout litige qui pourrait survenir entre elles.

## Calendrier des cérémonies d'hommage organisées sur les tombes des Compagnons de la Libération des Bouches-du-Rhône

Nom	Prénom	Lieu d'inhumation	Cimetière	Répère	Déposée par	Date	Gerbes
EZANNO	Yves	Aix en Provence	Les Milles	Concession n°404, allée 12	SF Aix & AC	11/11/2015	1
LEVY	Roger	Aix en Provence	Luynes		SF Aix & AC	11/11/2015	1
PLANTIER	Maurice	Aix en Provence	Puyricard	Unité Saint Clément	SF Aix & AC	11/11/2015	1
WAGNER	Otto	Aubagne	Légion Etrangère		SF Aubagne	02/11/2015	1
RISSO	Joseph	Cadolive	-		SF La Destrousse	02/11/2015	1
BOYER	André	Disparu					0
NOEL	Alfred	La Ciotat			SF La Ciotat	11/11/2015	1
AYME	Fernand	Marseille	Saint Pierre	Carré 1bis, rang 4, tombe n°48	SF Marseille & AC	02/11/2015	1
BONALDI	Paul	Marseille		Tombe introuvable	SF Marseille & AC	02/11/2015	1
COLONNA D'ISTRIA	Paulin	Marseille	Saint Pierre	Carré 4, rang 14, tombe n°3	SF Marseille & AC	02/11/2015	1
LITTOLFF	Albert	Marseille	Saint Pierre	Carré 8, rang 2, tombe n°41	SF Marseille & AC	02/11/2015	1
MAURIC	Charles	Marseille	Saint Pierre	Incinéré	SF Marseille & AC	02/11/2015	1
MERIC	Edouard	Marseille	Saint Pierre	Carré 21 ouest, rang 2, tombe n°1	SF Marseille & AC	02/11/2015	1
MUSELIER	Emile	Marseille	Saint Pierre	Carré 1bis, rang 6, tombe n°38	SF Marseille & AC	02/11/2015	1
ROMANETTI	Henri	Marseille	Cannet		ACOMAR	02/11/2015	1
ROSSI	Robert	Marseille	Saint Pierre	Carré des victimes du devoir	SF Marseille & AC	02/11/2015	1
ROULEAU	Jacques	Marseille		Tombe introuvable	SF Marseille & AC	02/11/2015	1
UNGERMAN	Georges	Marseille	Vaudrans	Carré 21, n°21047	SF Marseille	02/11/2015	1
HIRLEMAN	Jules	Puylobier	Carré de la légion		SF DG13	02/11/2015	1
MOREL	René	Puylobier	Carré de la légion		SF DG13	02/11/2015	1
ANTONIETTI	Roméo	Roquefort la Bédoule	Cimetière		SF Roquefort	11/11/2015	1
BEHELO	Valentin	Saint Cannat	Cimetière		SF Bouc Bel Air & AC	04/11/2015	1
MORANDAT	Yvon	Vantabren	Cimetière		SF Bouc Bel Air & AC	04/11/2015	1
INGRAND	Henry	Vantabren	Cimetière		SF Bouc Bel Air & AC	04/11/2015	1
						<b>Total</b>	<b>23</b>

*Sergent-chef Fernand AYMÉ*

*15 mai 1922 - 28 janvier 1945*

*QUATRIÈME BATAILLON DE MARCHÉ*

Fernand Aymé, issu d'une famille marseillaise de vieille souche, eut une enfance heureuse. Fils unique d'un patron tailleur, il fut particulièrement choyé par son père et sa mère. Après de bonnes études, il entra comme commis aux écritures au siège de la Compagnie de l'Afrique-Occidentale Française à Marseille, tout en continuant à suivre des cours de chef comptable. En 1939, son directeur lui proposa de partir pour l'Afrique. Après bien des hésitations ses parents consentirent à son expatriement. Il s'embarqua donc le 16 octobre 1939 à destination des comptoirs de Freetown en Sierra Leone. Son journal laisse percevoir une période d'adaptation pénible. Mais il s'était complètement fait à sa nouvelle vie et à son métier qu'il aimait beaucoup lorsque survint la débâcle.

Dès le premier appel du général de Gaulle il résolut de rejoindre les Forces Françaises Libres. Mais son projet se heurta à l'opposition de son chef de comptoir. Enfin, grâce à la venue en Sierra Leone du général Leclerc, toutes les difficultés s'aplanirent et, le 12 août 1940, il contracta un engagement dans les Forces Françaises Libres. S'interrogeant par la suite sur les motifs qui le poussèrent à tenir sa résolution de se battre pour la délivrance de la Patrie, très honnêtement, Aymé croit y décerner pour une part le goût de l'aventure. « Il s'agit là, écrivent ses parents, d'un scrupule, car tout, dans ses lettres comme dans son journal, prouve la très grande valeur qu'il attachait à son devoir et sa ferme volonté de vaincre. » Mais ne renions pas cette parcelle d'aventure qu'il posséda sans doute. Il est une grandeur dans l'aventure, ... ouverte sur l'infini des risques quand elle s'attache à une noble cause.

Successivement première classe, caporal, caporal-chef, sergent, puis sergent-chef en raison de sa brillante conduite, Aymé fut de tous les combats livrés par la première Division Française Libre. Il prit part aux opérations de Syrie du 11 au 20 juin 1941, puis à celles de Gondar pendant la campagne d'Abyssinie, de novembre à décembre 1941, à celles de Tunisie du 7 au 13 mai 1943, à la campagne d'Italie du 21 avril au 6 août 1944, et enfin à la campagne de France du

## André BOYER

3 octobre 1908 - 3 avril 1945

RÉSISTANCE INTÉRIEURE (BRUTUS)

À l'âge de vingt et un ans, il s'inscrit au barreau de Marseille, sa ville natale, où ses aptitudes professionnelles et ses dons humains lui valent l'affectueuse attention de ses confrères. En 1939, il contracte un engagement pour la durée de la guerre et le voici, au mois de juin 1940, aspirant à l'École de Saumur. La bataille de France, déjà, est perdue. Ce n'est pas un motif pour céder sans combat le passage de la Loire aux envahisseurs !

Avec « les Cadets de Saumur », Boyer se distingue dans la magnifique défense du pont de Gennes. Une citation élogieuse le récompense. Son héroïque baptême du feu a exalté son esprit de combat. Aussi, à l'appel du général de Gaulle, il n'hésite pas à monter, sous les ordres du commandant Lucas, une des premières formations de la Résistance intérieure.

Dès avril 1941, il installe à Marseille, avec l'aide d'un opérateur, le centre d'émission radio qui abrite le poste « Roméo ». En octobre de la même année, rompu aux tâches de liaison et d'acheminement des courriers, il est chargé de mettre sur pied, sous le pseudonyme de Lucienne, un réseau de renseignements.

Puis, à la suite de l'arrestation de Lucas, il devient, en décembre suivant, adjoint d'un nouveau chef de réseau, en compagnie duquel il est dirigé sur Londres le 13 janvier 1943. De retour en France, le 5 février, il sert au réseau « Brutus » dont il devient le Chef national en octobre 1943, après une nouvelle liaison avec Londres.

Certains de ses secteurs ont été décimés, à la suite d'opérations menées par la *Gestapo*. André Boyer n'hésite pas à payer largement de sa personne en se rendant sur place pour regrouper les rescapés. C'est alors qu'il est arrêté à son tour le 8 décembre 1943 avec deux de ses camarades.

Torturé, mis au secret à Fresnes, il quitte cette prison le 2 mai 1944 pour Compiègne, d'où, le 12 mai, il est acheminé sur Buchenwald, puis transféré à Dora en juin. Là, il organise avec des Français, des Allemands, des Russes et des

## *Maurice PLANTIER*

*8 mai 1913 - 19 août 1944*

*RÉSISTANCE INTÉRIEURE (MOUVEMENTS UNIS DE RÉSISTANCE)*

Plantier est un Provençal de Venelles, près d'Aix-en-Provence. Fait prisonnier dans la bataille de 1940, évadé en février 1941, il entre aussitôt dans la Résistance avec le mouvement « Combat », puis « M. U. R. » où il occupe les fonctions de chef adjoint départemental.

Arrêté par la *Gestapo*, il s'évade neuf mois plus tard d'un train qui le déportait en Allemagne et favorise l'évasion de cent cinquante de ses camarades.

Sa liberté retrouvée, il se jette plus activement encore dans la lutte clandestine et devient chef adjoint régional dans la région « R. 2 » (Marseille-Nice). À ce titre, il accomplit une mission en Italie du Nord et adresse un rapport à Alger sur la « Résistance italienne » avec laquelle il a pris contact.

En juin 1944, Maurice Plantier, à la tête d'un groupe important, parvient à dégager un maquis de la région de Barcelonnette dangereusement accroché. De retour à Aix-en-Provence, il participe à de nombreuses opérations de sabotage et d'attaques de convois.

« Blessé à la veille de la Libération, il refuse de se faire évacuer tant que son chef Max Juvénal, plus grièvement blessé que lui, ne sera pas retrouvé et secouru. »

Maurice Plantier est alors arrêté par les Allemands et meurt, assassiné, quelques heures avant l'arrivée des Américains.

Fidèle jusqu'au bout à son devoir de patriote, il s'est sacrifié pour sauver son chef.

La Provence se doit de garder fidèlement le nom de ce Provençal, patriote ardent, qui fut aussi un homme de cœur.

## *Sous-lieutenant Henri ROMANETTI*

*7 mars 1909 - 4 août 1944*

*FORCES AÉRIENNES FRANÇAISES LIBRES*

Au moment de l'armistice, Romanetti était déjà un mécanicien chevronné appartenant à l'Aéro-Navale. En 1939-1940, il avait effectué plus de quarante missions à la recherche de sous-marins ou en protection de convois...

Sa ferme décision de continuer la lutte, nous la trouvons exprimée dans une lettre écrite à son père le 14 octobre 1940 : « Père chéri, nous nous sommes liés par un serment : celui de vivre ou de mourir pour l'accomplissement du devoir qui nous est imposé par notre dignité personnelle. Dès demain nous serons six, coude à coude, pour continuer la lutte auprès de notre allié l'Angleterre. Nous allons nous échapper par Malte... Il est tard, près de onze heures du soir, et nous devons nous lever à trois heures trente. J'aspire au sommeil et pourtant, père, il faut que j'écrive à mon commandant pour l'éclairer sur les idées réfléchies et tenaces qui nous poussent à quitter l'Armée française qui ne se bat plus, pour rejoindre celle qui se bat encore. Je veux lui dire, père, comme si c'était à toi, toute la réflexion que nous avons apportée à l'élaboration de notre départ. Notre acte a été longuement mûri. Nous ne pouvons plus rester dans cette attitude de soldats vaincus. Dans cette voie nous avons été précédés et nous serons suivis. L'Angleterre ne pourra succomber, ou alors une mort bienveillante nous épargnera d'être témoins de la ruine totale de notre France chérie. »

Dès son arrivée à Malte, les Britanniques, appréciant la compétence de Romanetti, l'utilisent comme mécanicien-navigant à bord d'un *Sunderland*. Mais il demande à rejoindre les Forces Aériennes Françaises Libres. Affecté au groupe Lorraine il prend part alors, comme mitrailleur-mécanicien, à toutes les opérations de ce groupe, en Abyssinie, en Libye, en territoire occupé. C'est dans la nuit du 4 au 5 août 1944, au cours d'une mission de harcèlement à basse altitude dans la région de Falaise, que le sous-lieutenant Romanetti fut abattu avec son équipage.

Évoquant cette mort pressentie, Romanetti écrivait ainsi à sa mère : « Maman chérie, en 1918, de tes trois frères, ce fut l'oncle Jean qui paya le

## *Colonel Robert ROSSI*

*6 mars 1913 - 19 juillet 1944*

*RÉSISTANCE INTÉRIEURE (LIBÉRATION)*

Le colonel Rossi assure avant la guerre les fonctions importantes de directeur des études à l'École de l'Air de Bordeaux, puis de Salon. N'acceptant pas l'armistice de juin 1940, il demande en décembre sa mise en congé d'armistice et met sur pied les premières unités de l'Armée Secrète dans la région de Toulouse. Là il s'impose bientôt comme chef militaire du mouvement Libération.

Ses activités clandestines l'obligent à de nombreux déplacements qui ne pouvaient manquer de mettre sa sécurité en péril. Arrêté le 19 octobre 1943 par la *Gestapo*, il est successivement incarcéré à la prison d'Eysses, puis de Sisteron. Grâce au concours de la Résistance locale, il s'évade en janvier 1944, il est nommé inspecteur des Forces Françaises de l'Intérieur, puis chef de la région de Marseille.

Le voici au sommet de son action de résistance. Il prépare en particulier tout un réseau de maquis le long de la Côte d'Azur et dans la haute Provence, permettant ainsi au gouvernement régional de remplir toutes les missions stratégiques qui lui seront confiées plus tard en vue du débarquement allié. Sans cesse traqué par la *Gestapo*, Rossi n'en continue pas moins à remplir ses fonctions jusqu'au 10 juillet 1944, date à laquelle il est arrêté.

Sans avoir parlé, après trois jours de tortures, le colonel Rossi, polytechnicien de la promotion de 1935, tombe le 19 juillet 1944, fier, sous les balles allemandes.



Pour tout contact concernant le  
fleurissement des tombes dans les  
Bouches-du-Rhône

---

**Monsieur Bernard CRISCUOLO**  
Délégué Général du Souvenir Français pour les  
Bouches-du-Rhône  
[Bernard.criscuolo@sfr.fr](mailto:Bernard.criscuolo@sfr.fr)  
07 81 02 80 54